

**Appel à candidature**  
**pour trois résidences-missions**  
**dans le cadre du**  
**CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE**  
**« CULTURES URBAINES**  
**ET OUVERTURE SUR LE MONDE »**  
**de la Ville de Créteil**

## **PREAMBULE**

---

*Le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) est un dispositif s'appuyant sur la mise en place de résidences-missions, se définissant comme des résidences d'éducation artistique et culturelle destinées aux habitants d'un territoire.*

*Il permet de coordonner les efforts des partenaires impliqués au service de la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle adressée à tous les publics, et plus particulièrement aux enfants et aux adolescents.*

*Il s'agit pour les artistes résidents de s'engager dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratie culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle.*

*A ce titre, les résidences-missions du CLEA reposent sur les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle : Fréquenter/Rencontrer, Pratiquer et S'approprier.*

*Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire, la Ville de Créteil, soutenue par l'engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), du Rectorat de Créteil, représenté par le Délégué Académique aux Arts et à la Culture (DAAC), propose trois résidences-missions destinées à trois artistes.*

*Pour l'année 2017/2018, ce sont 3 résidences-mission s'inscrivant dans 3 champs artistiques divers qui vont être mises en place :*

- Danse
- Arts du cirque/ magie
- Illustrations de livres jeunesse (dessin, peinture, graphisme...)

## 1. CADRE DU CLEA de la Ville de Créteil

---

Le présent CLEA s'étend sur le territoire de Créteil, il pourra, le cas échéant, être élargi en partenariat avec des équipements culturels d'intérêt territorial et/ou des services d'intérêt collectif, à certaines communes de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Il est mis en œuvre par 3 opérateurs, la Médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela, la Maison des Arts de Créteil et le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val de Marne, sous la coordination générale de la direction de la culture.

**Le socle commun des 3 résidences-missions est la notion très largement entendue de « cultures urbaines et ouverture au monde ».** Le terme de « cultures urbaines » est compris comme englobant les formes artistiques qui s'inspirent de l'univers urbain ou du quotidien immédiat et dont les caractéristiques permettront de travailler :

- La question de la diversité culturelle dans une optique de cohésion sociale, de dialogue, d'échanges multiculturels et de reconnaissance des droits culturels
- La transdisciplinarité artistique favorisant la coopération entre les acteurs éducatifs, culturels et sociaux et les services de la Ville
- L'innovation artistique et culturelle

**Le CLEA s'appuie sur le diagnostic de territoire** réalisé dans le cadre de la signature du nouveau contrat de ville 2015-2020 à l'échelle de l'ex-communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne.

**Il s'inscrit dans le volet culture du contrat de ville**, en lien avec deux objectifs stratégiques le n° 3.2 et le n° 2.2.

L'objectif stratégique n° 3.2 «favoriser l'accès à la culture» préconise les axes de travail suivants :

- Faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux événements, institutions et équipements culturels en travaillant avec les familles, les enfants, les personnes isolées des quartiers prioritaires ;
- Développer les multiples possibilités d'accueil des équipements culturels : spectacles, expositions, outils de recherche d'emploi, ateliers de formation tout au long de la vie, éducation/formation à l'outil numérique... et faire ainsi des équipements culturels des lieux de vie, vecteurs de mixité sociale ;
- Refléter la diversité culturelle des quartiers.

L'objectif stratégique n° 2.2 « Renforcer le lien école – famille – enfant » préconise notamment les axes de travail suivants :

- Accompagner la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (projets éducatifs territoriaux), mieux articuler les actions éducatives conduites durant le temps scolaire et durant le temps périscolaire ;
- Soutenir la parentalité par le biais de dispositifs dédiés : espaces rencontres, cafés des parents... notamment en travaillant sur la médiation culturelle.

## 2. LES OBJECTIFS

---

**Le CLEA a pour objectifs généraux de :**

- Développer les pratiques artistiques pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes du territoire en articulation avec le projet éducatif du territoire ;
- Faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes, et, au-delà, pour leurs familles et leurs entourages;

- Renforcer les dynamiques de coopération culturelle entre les différents partenaires, les services de la ville, et les habitants en s'appuyant sur l'expertise artistique et l'ancrage territorial des structures culturelles et socioculturelles de la collectivité ;
- Inscrire l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie de l'enfant et de l'adolescent, en créant une synergie de projet notamment entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire (vacances scolaires et week-end) via la mise en œuvre des orientations nationales concernant le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- Favoriser la rencontre entre les jeunes citoyens et les artistes dans une logique d'échange culturel et artistique ;
- Permettre aux jeunes habitants de Créteil, l'appropriation d'une écriture artistique, vecteur d'émancipation.

### **3 – TERRITOIRE ET PUBLICS**

---

#### **a. PRESENTATION DU TERRITOIRE**

La Ville de Créteil compte 90 590 habitants, 24 écoles maternelles, 24 écoles élémentaires, 8 collèges, 4 lycées publics et une université composée de 7 facultés et de 5 instituts.

Sur le plan culturel, elle accueille 1 Scène Nationale, 1 Centre Chorégraphique National, 1 Conservatoire à Rayonnement Régional, 1 galerie d'art contemporain municipale, 4 médiathèques, 9 équipements socioculturels et 2 cinémas d'art et d'essai.

Elle bénéficie de 25 installations sportives couvertes et de 20 installations sportives de plein air qui accueillent, pour la plupart, les pratiques culturelles et sportives des publics de la jeunesse dans les temps périscolaires et extrascolaires.

La ville doit également son dynamisme à son tissu associatif et à la participation active de ses partenaires à la vie locale.

Créteil bénéficie en outre d'un projet de rénovation de ses quartiers les plus fragiles dans le cadre du PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine) confié à l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Ce dernier a permis de modifier le paysage urbain de la Ville et d'équiper les quartiers, jusque-là les plus éloignés de l'offre culturelle, de nouveaux équipements culturels, et en particulier, la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela (Quartier du Mont-Mesly, inaugurée en décembre 2014) et la Maison Pour Tous Bleuets-Bordières (ouverture en septembre 2017).

C'est au cœur de ces quartiers ciblés prioritaires, dans un partenariat nourri avec les structures culturelles, socioculturelles, sociales et les services de la Ville, que les résidences-missions ont vocation à se déployer.

#### **b. LES PUBLICS CIBLES PAR LE CLEA**

**Le public ciblé prioritairement est celui des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » (QPV) ainsi que des quartiers de veille active (QVA).**

Pour Créteil, les Quartiers Politique de la Ville sont :

- Les Bleuets : 1 209 habitants / Revenu Moyen = 12 500€
- Mont Mesly - la Habette - Coteaux du Sud : 7540 habitants / Revenu Moyen = 10900 €
- Petit Pré-Sablières : 1 257 habitants / Revenu Moyen = 11700 €

Les Quartiers en Veille Active sont :

- Le Palais
- Le Bas du Montmesly

Sur ces quartiers, seront sollicités prioritairement les publics scolaires du Cycle 3 (CM2- 6<sup>e</sup>) et extrascolaires fréquentant les centres sociaux, les structures de la jeunesse et de l'enfance loisirs (ALSH, centres de loisirs, APS,...), les lycées d'enseignement professionnel et/ou technique, les structures sociales, les associations sociolinguistiques (ASL), le foyer de jeunes travailleurs, les établissements et/ou structures spécialisées, les hôpitaux, le centre d'hébergement pour réfugiés, le centre d'accueil pour mineurs isolés,... Des habitants d'autres quartiers pourront être associés au dispositif dans une dynamique de coopération en relation avec les projets développés.

L'attention sera portée aux jeunes en situation de décrochage, qu'il soit social, scolaire ou autre.

### C. RESSOURCES ET PARTENAIRES

La dimension territoriale de ces résidences-missions nécessite un lien fort avec les forces vives de la Ville ainsi qu'avec les structures et équipements qui sont implantées sur son territoire ou qui l'irriguent. A cet titre, les résidents pourront s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle du territoire de Créteil, qu'ils soient professionnels de la culture, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux,... Peuvent être cités sans pour autant être exhaustifs :

- Services de la culture, de la Politique de la ville, de l'éducation, de la Démocratie Locale, des Sports, du CCAS, de la jeunesse (Pôle enfance-loisir et Pôle jeunesse) de la ville
- Centres sociaux et MJC
- Associations de danse du territoire
- Associations sociolinguistiques
- Réseau des médiathèques
- Réseau des conservatoires
- Cinémas du Palais
- Maison des Arts et de la Culture de Créteil
- CCN de Créteil et du Val de Marne/cie Käfig- direction Mourad Merzouki
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DASEN)

## 4 – MISE EN ŒUVRE DES RESIDENCES MISSIONS

---

### a. DEFINITION -THEME

La résidence-mission du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) se définit comme une résidence d'éducation artistique et culturelle.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste-Cie, durant quatre mois consécutifs ou échelonnés. Néanmoins pour la période de réalisation, cet échelonnement ne pourra pas excéder 6 mois.

Elle s'appuie sur les 3 dimensions de l'éducation artistique et culturelle tel que défini nationalement : Fréquenter/Rencontrer, Pratiquer et S'approprier.

**Le présent appel à candidature vise à réaliser trois résidences missions.**

Il s'adresse plus particulièrement aux artistes soucieux de travailler au « frottement » des publics afin de partager des expériences artistiques et humaines.

Pour l'année 2017/2018, ce sont 3 résidences-mission s'inscrivant dans 3 champs artistiques divers qui vont être mis en place :

- Danse
- Arts du cirque/ magie
- Illustrations de livres jeunesse (dessin, peinture, graphisme....)

**Dans le cadre du socle commun « cultures urbaines et ouverture sur le monde », le thème choisi pour la saison 2017-2018 est « DIALOGUES »** Cette thématique permettra de travailler en transversalité disciplinaire avec des projets déjà à l'œuvre sur le territoire (danse, littérature, musique, cirque, numérique....) et d'intégrer la question de la diversité culturelle et sociale.

*Il est rappelé que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande de création.*

#### **b. PROJET**

Pour l'artiste-résident il s'agit de s'engager dans une démarche de transmission et d'échange donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, influences, expérimentations,...). Cette transmission s'appuie sur des formes d'interventions et d'actions très variées, selon l'établissement participant : ateliers de pratique, appui à des processus de création en cours auprès de publics en amateur, expérimentations, performances de groupes, rencontres,... Ces actions ont pour objectifs de permettre aux publics ciblés d'acquérir une expérience originale et sensible de l'univers créatif de l'artiste. Pour l'artiste, elles sont une opportunité pour se nourrir des gestes créatifs présents sur le territoire.

L'accent sera particulièrement mis pour l'édition 2017-2018 sur des propositions de formation transversales à destination des encadrants tant enseignants qu'animateurs ou autres.

Afin d'aboutir à l'élaboration d'actions co-construites avec les partenaires impliqués dans le dispositif, les artistes résidents devront travailler leurs projets en lien étroit avec l'équipe de coordination du CLEA encadrée par la direction de la culture de Créteil, et les 3 opérateurs :

- La Maison des Arts de Créteil pour l'artiste s'inscrivant dans le champ des arts du cirque
- La Médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela, pour l'artiste s'inscrivant dans le champ de l'illustration jeunesse (*dessin, peinture, graphisme....*)
- Le Centre Chorégraphique de Créteil et du Val de Marne pour l'artiste s'inscrivant dans le champ de la danse

Les projets proposés devront par ailleurs répondre aux enjeux du territoire notamment à celui du projet éducatif territorial dont les orientations sont les suivantes :

- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) ;
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité fille / garçon pour développer le « vivre ensemble » ;
- Permettre la mise en place de parcours individuels construits ;
- Développer la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- Veiller à une égalité de traitement de l'ensemble des enfants et adolescents et à un égal accès de tous aux activités du territoire ;

#### **c. DEROULEMENT**

Les résidences-missions relevant du CLEA reposent sur une pleine disponibilité de l'artiste durant 4 mois répartis d'octobre 2017 à fin juin 2018.

Chaque résidence se déroule en deux phases :

**1 - Phase préparatoire de la résidence mission, « le mois d'appropriation » : du 2 au 14 octobre 2017 et du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre**

D'une durée de 4 semaines le mois d'appropriation est constitué de rencontres avec les équipes de professionnels de l'éducatif, du temps périscolaires et extrascolaires (animateurs, éducateurs, médiateurs,...), des professionnels de la culture, du sport, de l'action sociale,...

C'est un temps privilégié au cours duquel les artistes en résidences-missions présentent aux équipes leurs recherches et leurs univers artistiques. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien,... Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche des artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de questionner les publics dont elles ont la responsabilité. Cette étape a pour objet de co-construire les actions envisagées avec les partenaires territoriaux.

Lors de cette première phase, les candidats retenus seront accompagnés par les opérateurs et la direction de la culture de la Ville dans la rencontre avec les partenaires, la découverte du territoire, de ses dispositifs et de ses ressources.

Durant cette période d'appropriation, une grande disponibilité sera demandée aux artistes afin qu'ils puissent être présents sur l'ensemble des rdv avec les partenaires dans un respect des temporalités et des agendas de ceux-ci.

**2 - Phase de réalisation du projet et des actions, d'une durée de 3 mois** continus ou discontinus de janvier à juin 2018. La phase de réalisation ne pourra cependant pas excéder 6 mois.

Durant cette étape se coréalisent les actions selon l'agenda prévisionnel élaboré durant le mois d'appropriation.

Elles pourront se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire et extra scolaire (week-end et vacances scolaires). Une attention toute particulière à des actions menées durant les périodes de vacances sera attendue.

Elles pourront également avoir lieu dans des institutions spécialisées (hôpitaux, IME,...)

En parallèle, un parcours de sensibilisation et des actions de formation (rencontres, ateliers de pratique,...), conçu avec les artistes résidents, pourront être proposés aux professionnels encadrants (enseignants et professeurs, animateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la culture,...) afin de renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs.

---

## 5 – PILOTAGE DES TROIS RESIDENCES-MISSIONS

---

### ORGANISATION DU PROJET

La direction de la culture, épaulée par les opérateurs retenus, devra guider chaque artiste résident dans sa découverte du territoire, assurer la coordination des partenariats, organiser, encadrer et accompagner la réalisation des actions.

Deux comités de suivi opérationnel seront organisés avec la DRAC d'Ile-de-France, le Rectorat de Créteil, représenté par le DAAC, les services de la culture, de l'éducation et de la jeunesse de la Ville et les opérateurs.

---

## 6 - CALENDRIER DES RESIDENCES

---

- **30 juin 2017** - Lancement de l'appel à candidature
- **11 septembre 2017** – Clôture de l'appel à candidature
- **Mardi 19 septembre 2017** -Comité de sélection (9 artistes/Cie sélectionnés maximum) à l'issue duquel les 3 artistes lauréats seront sélectionnés
- **20 septembre au 29 septembre 2017** – **Retour aux artistes/compagnies qui n'auront pas été sélectionnés. Echanges et premières rencontres avec les 3**

**artistes/compagnies lauréats, les opérateurs et la Direction de la culture pour leur présenter le territoire**

- **du 2 au 14 octobre 2017 et du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre - 1<sup>ère</sup> phase des trois résidences, « mois d'appropriation » : 1<sup>ères</sup> rencontres avec les partenaires participants au projet – présentation des artistes/Cie et élaboration des projets.**
- **de janvier à juin 2018– Mises en œuvre des résidences-missions**

Il est rappelé que la phase de réalisation du projet et des actions des résidents pourra se déployer sur une temporalité continue ou discontinue, mais qu'elle ne pourra pas excéder 6 mois.

Un agenda prévisionnel des actions sera proposé aux 3 artistes résidents, à l'issue de la période d'appropriation. Il est à noter que les artistes devront se rendre disponibles, sur la période de réalisation, selon les agendas et temporalités des partenaires.

---

## **7 - CONDITIONS FINANCIERES ET MOYENS MIS A DISPOSITION**

---

- DRAC : Allocation de résidence d'un montant de 36 000 € TTC sur 3 résidences-missions, soit 12 000 € TTC par artiste/Cie.
- Ville de Créteil : Les modalités précises (financières et matérielles) de la participation de la ville de Créteil sont en cours de validation.
- En sus de la rémunération de sa prestation, l'artiste recevra un remboursement ou une indemnisation forfaitaire de ses frais de déplacement de son lieu de résidence jusqu'à Créteil, si celui-ci se trouve à plus de 50 km. Durant les périodes d'ouverture (hors week-end et pour le repas du midi uniquement), l'artiste prendra ses repas à la cantine municipale. Si son lieu d'action se trouve trop éloigné et pour des actions menées le week-end, l'artiste recevra une indemnité forfaitaire pour ses repas.

---

## **8 - CADRE JURIDIQUE**

---

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la ville, de l'opérateur et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

---

## **9 - CANDIDATURE**

---

Peut faire acte de candidature toute compagnie professionnelle ou artiste professionnel résidant en France ou à l'étranger. La compagnie ou artiste candidat doit avoir à son actif une activité de recherche et de création, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et /ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

**Critères de sélection de l'artiste :**

- Capacités à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.
- Intérêt et expérience en matière d'approche pluridisciplinaire
- Expériences en Education Artistique et Culturelle.
- Désir de mener des activités pédagogiques et expérience en matière de médiation et de restitution publique

Il est par ailleurs entendu que l'artiste doit maîtriser la langue française.

**Les éléments à fournir sont :**

- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres ou de travaux représentatifs de la démarche de la compagnie candidate ou de l'artiste candidat.
- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques de la compagnie ou de l'artiste.
- Une note d'intention relative au projet de CLEA (premières intentions pédagogiques et artistiques).
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population.
- Une liste des œuvres disponibles et du calendrier de leurs diffusions afin d'encourager les publics à découvrir les œuvres des artistes dans la mesure où celles-ci sont programmées à proximité géographique de Créteil.
- Un planning des activités de la compagnie ou de l'artiste sur les périodes d'octobre 2017 à juin 2018
- L'ensemble du dossier est à adresser - version papier ou version électronique - aux adresses suivantes :

- Par voie postale :

**Hôtel de Ville de Créteil**

**Service Culturel**

**Place Salvador Allende**

**94 010 Créteil Cedex**

L'enveloppe sera cachetée et portera impérativement la mention « **Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. NE PAS OUVRIR.** »

- Par voie électronique :

**isabelle.barikosky-lucas@ville-creteil.fr**

<b>Date limite de réception des candidatures : 11 septembre 2017</b>
--

Le dossier artistique est à envoyer en un seul fichier pdf.

Merci d'indiquer votre nom sur ces dossiers.

L'artiste peut s'il le souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd.

## **10 - PROCEDURE DE SELECTION**

---

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant le ou la directeur/trice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ou son représentant, la directrice de la culture, le directeur de la jeunesse, la directrice de l'éducation de la ville de Créteil, le DAAC du Rectorat de Créteil ou son représentant, l'IEN ou son représentant ainsi que les opérateurs.

Neuf d'entre elles seront retenues.

**Le mardi 19 septembre de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00**, les neuf artistes ou compagnies présélectionnés devront se rendre disponibles pour être auditionnés lors d'un entretien qui permettra d'explicitier la démarche artistique et culturelle.

Les artistes retenus seront avisés par courrier et mail. Ils devront se rendre disponible à partir du **2 octobre** et selon le calendrier proposé au paragraphe 6 et précisé avec l'opérateur.

Les dossiers non retenus recevront un courrier électronique fin septembre 2017.



**Pour plus d'information :**

**Direction de la culture de Créteil**

Isabelle Barikosky-Lucas, directrice des affaires culturelles de Créteil.

Tel : 01 53 48 38 09 - Mail : [isabelle.barikosky-lucas@ville-creteil.fr](mailto:isabelle.barikosky-lucas@ville-creteil.fr)

Valérie Deronzier, chargée de coopérations culturelles à la direction de la culture de Créteil

Tel : 01 58 43 38 53 - Mail : [valerie.deronzier@ville-creteil.fr](mailto:valerie.deronzier@ville-creteil.fr)

**Maison des Arts de Créteil**

Mireille Barucco, secrétaire générale

Tel : 01 45 13 19 00 - [mireille.barucco@maccreteil.com](mailto:mireille.barucco@maccreteil.com)

**Médiathèque de l'Abbaye – Nelson Mandela**

Frédérique Giacomini, directrice adjointe

Tel : 01 41 94 65 62 - [fgiacomini@agglo-plainecentrale94.fr](mailto:fgiacomini@agglo-plainecentrale94.fr)

**Centre Chorégraphique de Créteil et du Val de Marne**

**Laure Kujawa**, : Accueil studio et actions sur le territoire/ CCN.

Tel : 01 56 71 13 27. - [relationspubliques@ccncreteil.com](mailto:relationspubliques@ccncreteil.com)